



Faute Technique et Absence de Licence

Chères licenciées, Chers licenciés, Chers Parents, Chers Tuteurs,

1) Le club vous informe par la présente note qu'au cours de la saison 2022-2023, **toute faute technique, disqualifiante avec ou sans rapport sera à la charge de la personne sanctionnée.**

De plus, le comité directeur se réserve le droit de suspendre le joueur ou la joueuse recevable jusqu'au règlement de la somme due.

2) **Tout joueur ne présentant pas sa licence pour un match, sera redevable de la somme à payer à la Fédération Française de Basket-ball.**

A titre indicatif, voici ci-dessous les tarifs appliqués par la Fédération Française de Basket-ball :

| | | |
|---|-----------------------------------|----------|
| Faute Technique ou Faute Disqualifiante sans rapport | 1ère (sursis) | gratuite |
| | 2ème | 50 € |
| | 3ème (+ 1 journée de suspension) | 100 € |
| | 4ème (+ 2 journées de suspension) | 150 € |
| | au delà de la 4ème | 300 € |
| Faute Disqualifiante avec Rapport | | 150 € |
| Ouverture d'un dossier de Discipline | | 150 € |
| Non présentant de la licence au match ou licence invalide | | 15 € |

Pour les joueurs adultes :

Je soussigné, joueur évoluant dans une équipe du club, certifie avoir pris connaissance des dispositions mentionnées ci-dessus, et m'engage à les respecter.

Pour les parents, ou tuteur :

Je soussigné, parent / tuteur du joueur évoluant dans une équipe du club, certifie avoir pris connaissance des dispositions mentionnées ci-dessus, et m'engage à les respecter.

Signature : Précédée de la mention « Lu et Approuvé »